



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 23/11/2015

**Présents :** MM. GERAUDIE, ARTIGUES, BARLERIN, BOUILHAC, FAUCHER, JACQUET, LEYRIS, MAZEAUD, RASSION, RHODES

Mmes ANTONI, BERNARD, COURBIER, CROUZETTE, JAN, NOEL, POUGET, VILLATOUX

**Absent :** Mme MOUSNIER

**Secrétaire de Séance :** M. LEYRIS

\*\*\*\*\*

Le maire ouvre la séance à 19h35.

Il fait un point sur les récents évènements qui ont touché le pays (attentats 13 novembre 2015).

✓ **Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 07.10.15**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

✓ **Acceptation chèque Groupama, affaire FIRMIN**

Le maire rappelle les faits, à savoir le refus d'inscrire à l'école de Seilhac l'enfant Margot FIRMIN. Les époux FIRMIN ont saisi le tribunal administratif afin de faire annuler cette décision ; la commune a fait appel aux services d'un avocat, dont une partie des honoraires est pris en charge par l'assistance juridique souscrite auprès de Groupama (d'où le chèque de 1200€).

Mme Jan s'interroge sur la commune d'inscription de l'enfant, et rappelle les inquiétudes soulevées en conseil d'école (primaire) concernant les effectifs.

M. le maire souligne qu'à chaque fois en conseil d'école, la remarque est faite sur le nombre d'enfants.

Mme Crouzette rappelle le fonctionnement de la remontée des données en matière d'effectifs (les chiffres doivent être rendus en novembre pour une rentrée en septembre suivant). Or, au vu de ces éléments, en mai 2015, 24 inscriptions étaient prévues, ce qui justifiait le refus d'inscription de l'enfant Firmin, ainsi que celles de deux autres enfants. Il s'avère finalement que seuls 19 enfants ont fait leur rentrée en petite section en septembre.

M. Jacquet précise qu'au conseil d'école (maternelle), les inquiétudes sur les effectifs concernaient plus les années à venir que l'année en cours. Les prévisions pour la rentrée 2016 sont de 12 enfants en petite section.

Pour M. le Maire, de nombreux paramètres sont pris en compte dans la décision de supprimer une classe ; il se veut rassurant, Seilhac étant un bourg dynamique, les effectifs bougent. Il faut de plus tenir compte des autres communes qui ont des écoles sur leurs territoires. Un équilibre est à trouver.

**Adopté à l'unanimité**

✓ **Changement horaires de la médiathèque**

Mme Crouzette rappelle le contexte (horaires d'ouverture du samedi mal adaptées, et nécessité d'ouvrir une heure supplémentaire le vendredi). Elle souligne l'efficacité du personnel.

**Adopté à l'unanimité**

✓ **Concours du receveur municipal, attribution de l'indemnité**

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit fixer le taux d'indemnité au receveur pour son aide et son

conseil lors de l'élaboration du budget. M. le Maire rappelle le contexte de baisse des dotations de l'Etat, et précise qu'il ne comprend pas pourquoi un fonctionnaire rémunéré par l'Etat serait indemnisé par une autre collectivité. Il propose donc de ne pas verser d'indemnité à la comptable public de Seilhac.

M. Barlerin refuse de participer au débat, et de voter.

M. Bouilhac estime qu'il est inutile de relancer le débat qui a déjà animé le conseil municipal l'an passé sur ce sujet. Certains élus émettent toutefois des réserves quant au fait de « casser » cette « tradition ».

M. Rassion propose, si la décision de ne rien donner est prise, de motiver cette décision dans la délibération.

La délibération est adoptée, à 14 voix pour et 4 abstentions. Aucune indemnité ne sera versée à Mme Terrassoux, comptable public, pour l'année 2015.

✓ **Diagnostic FREDON Limousin**

M. le Maire rappelle la législation en la matière, et propose au conseil municipal de lancer une étude sur les pratiques dans la commune. Il précise qu'une participation financière de l'Agence de l'eau et de Tulle Agglo pourra être demandée (70% pour l'agence de l'eau et 10% pour tulle agglo).

Mme Villatoux rappelle que les pratiques ont déjà évolué dans la commune, et que l'utilisation de produits phytosanitaires a déjà été réduite.

M. Leyris précise que si le diagnostic est effectué, des aides importantes pourront également être reçues dans le cadre d'investissement dans des machines, pour nettoyer le bourg par exemple.

Quelques élus font part de leurs réticences, trouvant notamment le montant du diagnostic très élevé.

**Adopté à l'unanimité**

✓ **Marché entretien station épuration**

M. le Maire rappelle le travail effectué par la SAUR les deux années précédentes ; il précise que le contrat arrivant à expiration, il faut conclure un nouveau contrat. La question se pose de la durée de ce contrat. Il est convenu de lancer un appel d'offres pour une durée de 3 ans.

**Adopté à l'unanimité**

✓ **Création d'un emploi d'avenir aux services techniques**

M. le Maire expose la situation aux services techniques : 7 agents, et la responsable, Magali Bondurand.

- 2 emplois d'avenir (dont un dont le contrat se termine au mois de mai)

- 3 agents en fin de carrière (deux départs à la retraite en 2016, le troisième en 2018)

- 2 autres agents

Il précise également que de plus en plus de travaux sont réalisés en régie par les agents, ce qui nécessite une diversité de compétences et une équipe solide. Il propose donc de créer un nouvel emploi d'avenir, afin de renforcer les services et anticiper les différents départs à la retraite.

**Adopté à l'unanimité**

✓ **Contrôles extérieurs Route de Magueur**

Monsieur le Maire rappelle les travaux de grande ampleur qui vont être lancés Route de Magueur. Il précise qu'un marché doit être signé afin de réaliser les contrôles des réseaux à la fin des travaux. Il propose de retenir l'offre de l'entreprise MACHEIX à Ste Féréole, comme décidé par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie fin octobre.

**Adopté à l'unanimité**

✓ **Décision Modificative, Budget Principal**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier une imputation du budget principal, Section Fonctionnement, afin de prendre en compte correctement le versement de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

**Adopté** à l'unanimité

✓ **Mise en place des entretiens professionnels pour tous les agents de la collectivité**

Monsieur le Maire rappelle le contexte : il est mis fin au système de la notation. Des entretiens professionnels doivent désormais être mis en place. Les dispositions réglementaires ne concernant que le personnel titulaire, Monsieur le Maire propose d'étendre ce dispositif à tout le personnel de la commune, stagiaires et contractuels compris.

**Adopté** à l'unanimité

✓ **Contrat d'assurance statutaire pour le personnel 2016**

Monsieur le maire explique qu'il convient de renouveler le contrat d'assurance statutaire du personnel. Il propose de retenir l'offre de la CNP. Monsieur Faucher demande si d'autres assurances ont été sollicitées. Monsieur le Maire précise que l'assurance de la collectivité, Groupama, refuse de prendre en charge cette assurance statutaire du personnel, les statistiques d'arrêts de travail, arrêts maladie et longue maladie étant mauvaises dans la commune.

**Adopté** à l'unanimité

✓ **Convention avec le centre de gestion, assurance statutaire du personnel**

Monsieur le maire explique que cette assurance statutaire du personnel, souscrite auprès de la CNP, peut être gérée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale. Il faut alors conclure avec le centre de gestion une convention.

**Adopté** à l'unanimité

✓ **SDCI**

Monsieur le maire rappelle les principaux éléments du projet proposé par le Préfet dans son courrier du 5 octobre, et lance le débat.

M. Barlerin estime que c'est aux communes qui doivent intégrer Tulle Agglo de se prononcer, mais certains élus estiment qu'en tant que commune appartenant à Tulle Agglo, Seilhac a une certaine légitimité à donner son avis.

M. Leyris s'inquiète des conséquences pour Seilhac, notamment pour ce qui concerne la voirie, car le nouveau territoire de TulleAgglo sera immense.

Il est évoqué la possibilité que la communauté de communes de Treignac se rapproche de celle de Bugeat, mais selon M. Faucher, les communes concernées sont partagées.

Pour Monsieur le maire, on est en train de détruire la finalité initiale de l'agglo.

M. Rhodes quant à lui émet de gros doutes sur la pertinence même du projet, estimant que l'on crée ainsi de mini département, avec des territoires qui n'ont que peu de choses en commun.

La position qui se dégage du Conseil Municipal est donc pleine de réserves, pour des raisons notamment de distance, diversité du territoire et problématiques de fonctionnement. Il est décidé que 3 élus se chargent de rédiger un résumé du débat, qui sera intégré dans la délibération, et envoyé au préfet.

Pour information, contenu de la délibération telle qu'envoyée au préfet :

*Après en avoir longuement débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de porter à la connaissance de Monsieur le Préfet les points suivants, conclusion du débat :*

- *les communes proposées au rattachement de TULLE AGGLO, qui se situent à la limite de la Haute Vienne, sont trop éloignées de la ville centre*
- *l'étendue du territoire avec des bassins de vie différents pour les communes les plus éloignées génère des inquiétudes :*
  - *comment les recentrer sur la ville centre*
  - *comment adapter des transports réguliers à un coût raisonnable vers la ville centre et faire bénéficier tous les habitants des avantages et équipements intercommunautaires*
- *les locaux administratifs acquis récemment seront inadaptés, vite exigus, et aucune salle actuellement ne pourra accueillir un conseil communautaire ou des commissions élargis à 56 communes*
- *la très récente construction du centre de tri des déchets à Naves sera elle aussi vite obsolète*
- *seul ce projet est porté à notre connaissance, sans autre choix possible, si tenté qu'il nous soit proposé de choisir. N'y aurait-il donc pas de plan B ?*
- *la solidarité entre les communes doit être de mise mais nous ne voyons pas, dans ce découpage, de logique mettant en œuvre des économies d'échelle, bien au contraire.*

*Le Conseil Municipal exprime son souhait que Monsieur le Préfet considère ces observations, et espère que celles-ci contribueront à faire évoluer le projet vers une meilleure cohérence.*

#### ✓ **Questions diverses**

- Monsieur le maire explique qu'il a été convié par le préfet à une réunion avec tous les maires de Corrèze suite aux attentats du 13 novembre. Le discours du préfet est de rester serein, de ne pas faire d'amalgames. A une question posée concernant la sécurité dans les écoles, le préfet a répondu qu'aucune consigne particulière n'était donnée, et qu'il convenait à chaque municipalité de prendre les mesures qu'elle juge nécessaire.
- M. Artigues interroge Monsieur le maire concernant le centre de secours et la convention pour les sapeurs pompiers volontaires que le maire a dénoncé récemment. Monsieur le maire expose les arguments qui l'ont poussé à dénoncer cette convention : le coût pour la commune (budget serré, et participation importante déjà versée au SDIS), les problématiques de sécurité et d'organisation que cela posent aux services techniques du fait de la grande fréquence de mobilisation du pompier volontaire concerné. M. Rassion estime que ce problème se pose pour tous les pompiers volontaires qui exercent une activité professionnelle, et que si l'on pousse le raisonnement jusqu'au bout il faudrait supprimer les pompiers volontaires.  
Monsieur le maire reconnaît bien que potentiellement cela peut poser problème, mais rappelle que les communes alentours n'ont aucun employé communal pompier volontaire.  
Certains élus estiment qu'il aurait peut être été préférable de trouver des aménagements, avant de rompre la convention.